

PERSONNELS  
DE L'ÉDUCATION



POURQUOI NOUS SERONS AUSSI  
EN GRÈVE LES 20 ET 21 MARS ?

?

Parce que comme les 3/4 de la population et 94% des actifs **nous refusons le recul de l'âge légal de départ** à 64 ans et l'allongement de la durée des cotisations.

**NON**  
au 49.3



Parce que malgré les millions de manifestant·es et de grévistes depuis le 19 janvier, **le gouvernement continue d'être sourd.**

Parce que les **promesses de revalorisations** de nos salaires sont une vaste mascarade.



Parce que nos **conditions de travail** et celles des élèves **se détériorent constamment.**

ET puisque le «**Bac Blanquer**» et ses épreuves au beau milieu de l'année scolaire sont un **non-sens pédagogique...**



...nous appellons l'ensemble de nos collègues à la grève et à ne pas assurer la surveillance des épreuves des 20 et 21 mars 2023



Brest

7h30 devant la Cité scolaire de Kerichen (Lesven)  
14h rond point du Quartz

Landerneau  
Douarnenez

Infos à suivre sur les réseaux

PERSONNELS  
DE L'ÉDUCATION



POURQUOI NOUS SERONS AUSSI  
EN GRÈVE LES 20 ET 21 MARS ?

?

Parce que comme les 3/4 de la population et 94% des actifs **nous refusons le recul de l'âge légal de départ** à 64 ans et l'allongement de la durée des cotisations.

**NON**  
au 49.3



Parce que malgré les millions de manifestant·es et de grévistes depuis le 19 janvier, **le gouvernement continue d'être sourd.**

Parce que les **promesses de revalorisations** de nos salaires sont une vaste mascarade.



Parce que nos **conditions de travail** et celles des élèves **se détériorent constamment.**

ET puisque le «**Bac Blanquer**» et ses épreuves au beau milieu de l'année scolaire sont un **non-sens pédagogique...**



...nous appellons l'ensemble de nos collègues à la grève et à ne pas assurer la surveillance des épreuves des 20 et 21 mars 2023



Brest

7h30 devant la Cité scolaire de Kerichen (Lesven)  
14h rond point du Quartz

Landerneau  
Douarnenez

Infos à suivre sur les réseaux



Tous les personnels de l'Éducation nationale sont appelé-es à se mettre en grève lundi et mardi prochains contre la réforme des retraites

### **J'ai reçu une convocation, du coup je suis obligé-e d'y aller ?**

La convocation n'est en aucun cas supérieure à ton droit de grève. Seule une réquisition pourrait l'être. Et seul le préfet peut réquisitionner un personnel. Donc...pas de réquisition, pas de surveillance !

### **Est-ce que je dois prévenir en avance que je serai gréviste ?**

Chacun-e fait selon sa conscience. Prévenir en avance permet à la direction de trouver des remplaçant-es et donc réduit l'impact de votre journée de grève.

### **Faire grève ces jours-là c'est mettre en péril l'intérêt de mes élèves**

On peut aussi se dire que, dans un contexte de mouvement social, passer un bac en mars (juste pour pouvoir entrer dans le moule Parcoursup), faire des études et travailler jusqu'à minimum 64 ans ce n'est pas vraiment l'intérêt de nos élèves. Est-ce que se détruire au travail est dans leur intérêt ? Ce que nous voulons pour elles et eux, c'est le choix pour leurs études, un emploi avec de bonnes conditions de travail et une retraite à 60 ans. C'est un choix de société.

### **J'ai l'impression que je serai seul-e en grève dans mon lycée. Je ne sais pas comment assumer ça.**

Tu ne seras pas seul-e. Dans les différentes AG, des collègues ont déjà dit qu'ils et elles refusent de participer à cette mascarade des épreuves anticipées. Des actions seront proposées durant ces deux journées. Rejoins-nous !

### **Je suis AESH, je sais que la direction n'a pas le droit de me convoquer pour surveiller des épreuves (ce n'est pas dans mes missions), mais là, ils me proposent de me payer en heures supp. Qu'est-ce que je dois faire ?**

C'est quand même étonnant que soudainement il y ait de l'argent pour vous payer alors que le reste de l'année, il faut se débrouiller avec 860€/mois ! Le report de l'âge légal et les 43 annuités concernent tout le monde et en particulier les femmes en temps partiel imposé...

### **Je suis administratif-ve, AEd, la direction m'a convoqué-e pour surveiller. Que puis-je faire ?**

Comme pour les autres personnels tu peux te mettre en grève : tu es protégé-e par des préavis nationaux. Le ministre a promis que les élèves pourront arriver avec 1h de retard et donc rester une heure de plus à la fin des épreuves. As-tu vraiment envie de gérer jusqu'à 5h de surveillance ?

### **Je travaille en collège, en lycée pro ou en école et je souhaite rejoindre la lutte contre la réforme.**

Super ! Viens nous rejoindre sur les différentes actions (voir au dos).



Tous les personnels de l'Éducation nationale sont appelé-es à se mettre en grève lundi et mardi prochains contre la réforme des retraites

### **J'ai reçu une convocation, du coup je suis obligé-e d'y aller ?**

La convocation n'est en aucun cas supérieure à ton droit de grève. Seule une réquisition pourrait l'être. Et seul le préfet peut réquisitionner un personnel. Donc...pas de réquisition, pas de surveillance !

### **Est-ce que je dois prévenir en avance que je serai gréviste ?**

Chacun-e fait selon sa conscience. Prévenir en avance permet à la direction de trouver des remplaçant-es et donc réduit l'impact de votre journée de grève.

### **Faire grève ces jours-là c'est mettre en péril l'intérêt de mes élèves**

On peut aussi se dire que, dans un contexte de mouvement social, passer un bac en mars (juste pour pouvoir entrer dans le moule Parcoursup), faire des études et travailler jusqu'à minimum 64 ans ce n'est pas vraiment l'intérêt de nos élèves. Est-ce que se détruire au travail est dans leur intérêt ? Ce que nous voulons pour elles et eux, c'est le choix pour leurs études, un emploi avec de bonnes conditions de travail et une retraite à 60 ans. C'est un choix de société.

### **J'ai l'impression que je serai seul-e en grève dans mon lycée. Je ne sais pas comment assumer ça.**

Tu ne seras pas seul-e. Dans les différentes AG, des collègues ont déjà dit qu'ils et elles refusent de participer à cette mascarade des épreuves anticipées. Des actions seront proposées durant ces deux journées. Rejoins-nous !

### **Je suis AESH, je sais que la direction n'a pas le droit de me convoquer pour surveiller des épreuves (ce n'est pas dans mes missions), mais là, ils me proposent de me payer en heures supp. Qu'est-ce que je dois faire ?**

C'est quand même étonnant que soudainement il y ait de l'argent pour vous payer alors que le reste de l'année, il faut se débrouiller avec 860€/mois ! Le report de l'âge légal et les 43 annuités concernent tout le monde et en particulier les femmes en temps partiel imposé...

### **Je suis administratif-ve, AEd, la direction m'a convoqué-e pour surveiller. Que puis-je faire ?**

Comme pour les autres personnels tu peux te mettre en grève : tu es protégé-e par des préavis nationaux. Le ministre a promis que les élèves pourront arriver avec 1h de retard et donc rester une heure de plus à la fin des épreuves. As-tu vraiment envie de gérer jusqu'à 5h de surveillance ?

### **Je travaille en collège, en lycée pro ou en école et je souhaite rejoindre la lutte contre la réforme.**

Super ! Viens nous rejoindre sur les différentes actions (voir au dos).